



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale des territoires

Service Prospective Urbanisme Risques

Unité Prévention des Risques

Référence : 2010/300

Affaire suivie par : Blandine Gibier  
risques-majeurs.dde-ain@developpement-durable.gouv.fr  
tél. 04 74 50 67 61 - fax 04 74 45 63 60

Bourg en Bresse, le **23 JUIN 2010**

**Objet : Porter à connaissance de l'Atlas des zones inondables du Solnan et du Sevron**

Monsieur le maire,

Le présent courrier a pour objet de porter à votre connaissance l'Atlas des zones inondables du Solnan et du Sevron, en application de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

L'objectif de cet atlas est d'améliorer la connaissance des zones inondables sur les cours d'eau Sevron et Solnan par la définition cartographique de leur lit majeur, ou champ d'inondation, qui correspond à l'espace que les eaux peuvent recouvrir en cas de crue. Cette définition cartographique a été obtenue par une étude dite hydrogéomorphologique : il s'agit d'une approche géographique qui étudie le fonctionnement naturel des cours d'eau en analysant la structure des vallées.

Vous trouverez ci-joint la cartographie concernant le territoire de votre commune. L'intégralité de l'atlas des zones inondables est consultable sur le site de la DDT, avec le rapport d'étude, à l'adresse suivante : [www.ain.developpement-durable.gouv.fr](http://www.ain.developpement-durable.gouv.fr), rubrique Risques naturels.

Il vous appartient de prendre en compte ces nouvelles informations sur la connaissance des zones susceptibles d'être inondées sur le territoire de votre commune dans toutes vos décisions de planification, qu'il s'agisse de l'élaboration ou de la révision de votre document d'urbanisme.

Monsieur GIRARD Aimé  
Mairie de VILLEMOTIER  
01270 VILLEMOTIER

Je ne souhaite pas notamment que les zones urbanisées s'étendent dans des secteurs susceptibles d'être inondés, afin de limiter l'exposition de nouvelles populations et de nouveaux biens au risque d'inondation et de préserver les champs d'expansion des crues.

La DDT de l'Ain – unité Prévention des Risques – se tient, par ailleurs, à votre disposition pour toute demande d'explication complémentaire sur cette cartographie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Pour le préfet,

~~Le secrétaire général~~

**Dominique DUFOUR**

Liste des maires destinataires du porter à connaissance de l'Atlas des zones inondables du Solnan et du Sevron dans le département de l'Ain :

<b>Commune</b>	<b>CP</b>	<b>M/Mme</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
Beaupont	01270	Monsieur	GOULY	Georges
Beny	01370	Monsieur	RODET	Georges
Coligny	01270	Monsieur	BERNADAC	Jean
Cormoz	01270	Monsieur	DONGUY	Alain
Domsure	01270	Monsieur	PIRAT	Michel
Marboz	01851	Monsieur	GESTAS	Alain
Meillonans	01370	Monsieur	BAILLOUD	Pierre
Pirajoux	01270	Monsieur	PIROUX	Noël
Saint-Etienne- du-Bois	01370	Monsieur	PERRON	Denis
Salavre	01270	Monsieur	POUPON	Gérard
Treffort-Cuisiat	01370	Monsieur	MAIRE	Raymond
Verjon	01270	Madame	LAURENT	Marie-Pierre
Villemotier	01270	Monsieur	GIRARD	Aimé